

L'ajournement

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) . . .

[Français]

M. de Cotret a laissé entendre que cette décision avait été prise au mois de février 1984. Mais, monsieur le Président, les faits démontrent le contraire. Au mois de février 1984, il y avait un gouvernement libéral et ce dernier avait décidé de construire ce pénitencier à Drummondville et non pas à Port-Cartier. Alors le président du Conseil du Trésor s'est trompé pour protéger le premier ministre.

[Traduction]

Mais les Canadiens sont mieux avisés. Ils se demandent s'il est vraiment nécessaire de construire une autre prison à sécurité maximale au Canada. Est-il vraiment nécessaire maintenant de consacrer quelque 70 millions de dollars à une telle entreprise? Je trouve que c'est vraiment honteux d'obliger deux régions à se disputer cette prison. Au Canada, nous ne construisons pas les prisons pour répondre à des objectifs de développement économique régional. Nous en construisons quand nous avons la preuve que nous en avons besoin et là où elles se justifient du point de vue correctionnel. Ce projet ne satisfait aucun de ces deux critères.

● (1825)

Les libéraux ont fait la même chose en construisant une prison à Renous, au Nouveau-Brunswick. Ils disaient que s'ils la construisaient, c'était pour des raisons de développement économique, quand il s'agissait en fait de pur favoritisme politique. Le moment est venu d'adopter un moratoire sur la construction de nouvelles prisons au Canada. Il est certes temps de réexaminer les principes fondamentaux qui sous-tendent le système correctionnel. Nous emprisonnons trop de gens, et, dans bien des cas, pendant beaucoup trop longtemps. En l'occurrence, non seulement la construction de cette prison est une erreur, mais le premier ministre a agi d'une façon honteuse et choquante en utilisant l'argent des contribuables à ses fins politiques personnelles.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme le député le sait et comme on l'a répété plusieurs fois à la Chambre en quelques jours, le gouvernement actuel s'est engagé à faire face au problème des inégalités régionales. Dès son entrée en fonction en septembre 1984, notre gouvernement a décrété le blocage des principales dépenses d'investissement en vue de déterminer les projets qui pouvaient le mieux contribuer à

réduire les inégalités régionales et de décider lesquels devaient aller de l'avant.

Le Service correctionnel du Canada avait besoin de lits supplémentaires pour les détenus des institutions de sécurité maximum et d'isolement préventif. Le gouvernement a décidé, au lieu de construire un autre pénitencier dans Drummond, à Drummondville, de choisir, pour favoriser le développement régional, un autre endroit situé dans une région en crise.

Comme le député le sait, dans certaines régions du nord du Québec, le taux de chômage est très élevé. Le gouvernement a décidé de construire l'installation requise à Port-Cartier en raison du taux de chômage élevé et afin de stimuler l'économie locale. Le gouvernement n'a pas l'intention de s'excuser d'aider cette région.

On estime que l'institution emploiera directement 223 personnes et créera 200 emplois de plus dans la région. Un bon nombre de ces nouveaux emplois iront aux gens de l'endroit et on a déjà fait le nécessaire à cette fin. L'installation de Port-Cartier répondra aux besoins du Service correctionnel du Canada en matière d'isolement préventif au Québec. Il y avait un besoin à combler et le gouvernement, dans l'intérêt du développement régional, a décidé de construire une prison à un endroit où il pouvait satisfaire les exigences du Service correctionnel tout en réduisant les inégalités régionales. Le député croit-il qu'on ne devrait pas traiter certains Canadiens aussi bien que les autres pour la seule raison qu'ils habitent une circonscription représentée par le premier ministre?

En résumé, les raisons qui ont motivé la construction de l'institution à Port-Cartier sont relativement simples. Premièrement, on avait besoin d'un pénitencier à isolement préventif au Québec; deuxièmement, comme Port-Cartier souffrait d'un taux de chômage très élevé, on a jugé que ce pénitencier devait être construit à Port-Cartier pour remédier au problème de l'inégalité régionale.

Le gouvernement n'a absolument aucune raison de s'excuser d'avoir décidé d'utiliser la construction d'une installation importante pour réduire les inégalités régionales. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a pris cette décision et c'est pourquoi il défend sa décision ainsi que sa politique d'aide aux régions en difficulté.

M. le vice-président: L'ajournement de la Chambre étant adopté d'office, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)